

MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES**Mai 2018**

Le présent document est délivré à titre informatif.

Compte tenu des évolutions techniques et législatives, les informations contenues dans le présent document sont susceptibles de modifications à tout moment.

Sarbacane Software

3 Avenue Antoine Pinay
P.A. des Quatre Vents
59510 Hem - FRANCE
Tél : +33 (0) 328 328 000

SAS au capital de 167.817 €
RCS Lille Métropole 509.568.598

Mesures techniques et organisationnelles
Mai 2018

1. Contrôle d'accès physique aux locaux et aux installations

Mesures appropriées pour contrôler et empêcher l'accès physique des personnes non autorisées aux Locaux et installations.

- Système d'alarme
- Personnel de sécurité, concierges
- Installations de vidéo surveillance
- Système automatique de contrôle d'accès / Distinction de zones selon les risques
- Lecteur d'identification, badges, cartes à puce, cartes magnétiques, système de verrouillage à transpondeur
- Serrures de sécurité
- Vérification d'identité
- Enregistrement / Accompagnement des visiteurs

En fonction de l'emplacement et de l'installation, une combinaison de la liste ci-dessus est présente. Il est nécessaire de prendre en compte que toutes les fonctionnalités ne sont pas présentes et nécessaires sur tous les locaux ou installations.

2. Contrôle d'accès aux données, aux systèmes

Mesures techniques (ID / password security) et organisationnelles (données de base de l'utilisateur) approprié pour l'identification et l'authentification des utilisateurs.

- Attribution des droits des utilisateurs répondant au principe de moindre privilège, avec révision ou suppression en cas de changements d'affectation ou de départ.
- Création de profils utilisateur :
 - Droits d'accès différenciés (profils, rôles, transactions et objets)
 - Administration des droits par les administrateurs système
- Procédures de mot de passe (y compris les caractères spéciaux, la longueur minimale, le changement de mot de passe etc.)
- Authentification avec nom d'utilisateur / mot de passe
- Utilisation de gestionnaire de mots de passe sécurisés
- Verrouillage automatique des sessions en cas de non utilisation
- Chiffrement des disques d'ordinateurs nomades
- Chiffrement des échanges
- Utilisation de la technologie VPN
- Utilisation de systèmes de détection d'intrusion
- Utilisation d'un logiciel anti-virus / firewalls / limitation des services et flux non nécessaires
- Mises à jour automatique des systèmes d'exploitation et applications
- Cloisonnement des réseaux / réseau d'administration
- Actes d'administration tracés (bash_history), enregistrement des logs systèmes et applicatif en particulier en cas d'accès, d'entrée, de modification ou suppression de données
- Utilisation de déchiqueteurs de documents

Selon le rôle, le type de logiciel, le niveau de risque, des exigences clients spécifiques et la nécessité, une combinaison des mesures est en place.

3. Contrôle de disponibilité

Mesures prévoyant la disponibilité et la protection des données contre la destruction ou la perte accidentelle.

- Procédures de sauvegarde ; Stockage de sauvegarde
- Stockage à distance
- Plan de continuité d'activité (PCA)
- Systèmes d'alarme incendie et fumée
- Systèmes anti-virus / pare-feu
- Détection automatique des incendies (Certification APSAD R7)
- Extinction automatique à gaz (Certification APSAD R13)
- Détection des intrusions (Certification APSAD R81)
- Présence d'extincteurs portatifs et mobiles (Certification APSAD R4)
- Alimentation électrique de secours en cas de défaillance
- Lien Internet de secours en cas de défaillance
- Plan de maintenance préventive et tests basés sur les préconisations des constructeurs

En fonction de l'emplacement et de l'installation, une combinaison de la liste ci-dessus est présente. Il est nécessaire de prendre en compte que toutes les fonctionnalités ne sont pas présentes et nécessaires sur tous les locaux ou installations.

4. Contrôle de ségrégation

Mesures pour prévoir un traitement distinct (stockage, modification, suppression, transmission) de données à des fins différentes.

- Séparation du système de test et de production
- Séparation du système de développement et de production
- Séparation logique des données clients

5. Mesures internes et Sensibilisation

Mesures prévoyant l'information et la sensibilisation du personnel de la société concernant la sécurité des données. Mesures internes générales.

- Évaluation périodique des mesures en place
- Clause de confidentialité au contrat de travail
- Charte Utilisation des Moyens Informatiques et de Communication (UMIC), annexée au Règlement Intérieur
- Action de sensibilisation auprès des salariés sur les aspects de protection et sécurité des données
- Société adhérente auprès de l'Association Française des Correspondants à la protection des Données (AFCDP) à caractère Personnel
- Société adhérente auprès du Syndicat National de la Communication Directe (SNCD)